A.C.D.I.

Assemblée des Chefs de Département Informatique d'Institut Universitaire de Technologie http://www.iut-informatique.fr



AIX EN PROVENCE - AMIENS - ANNECY - ARLES - BAYONNE - BELFORT - BLAGNAC - BORDEAUX - BOURG EN BRESSE - CAEN - CALAIS - CLERMONT FERRAND - DIJON - FONTAINEBLEAU - GRENOBLE - LA ROCHELLE - LANNION - LAVAL - LE HAVRE - LENS - LILLE - LIMOGES - LYON - MAUBEUGE - METZ - MONTPELLIER - MONTREUIL - NANCY - NANTES - NICE - ORLEANS - ORSAY I & ORSAY II - PARIS V - PARIS CNAM - PUY EN VELAY - REIMS - RODEZ - SAINT DIE DES VOSGES - STRASBOURG - TOULOUSE - VALENCE - VANNES - VELIZY - VILLETANEUSE

Note d'information concernant les avis de poursuites d'études

L'Assemblée des Chefs de Département Informatique, réunie en assemblée générale trimestrielle ordinaire le vendredi 19 octobre 2007 à Annecy, a pris la décision nationale de ne plus remplir dans le détail les dossiers de poursuites d'études et de ne joindre aucune lettre de recommandation d'enseignant.

Néanmoins, il est délivré à chaque étudiant un imprimé intitulé « Avis de poursuites d'études» sur lequel figure également son classement par Unité d'Enseignement et par module.

Il appartient donc à l'étudiant de vous communiquer tous ces renseignements.

Le Président de l'Assemblée des Chefs de Département Informatique

Jean-Luc Eveno